

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 mai à 20H30, le conseil communal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil communal : le 14 mai 2019

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, BESNARD, ROUSSEAU, STAINS,
MM. BRISSON, FLEURY, GUYARD, NAVEREAU, BRUNEAU, ISSELÉ

Absents excusés ayant donné procuration :

Nicole BOULEAU a donné procuration à Virginie BESNARD
Agnès FRATOCCHI a donné procuration à Patricia GACOIN
Raphaëlle ALLOUIN a donné procuration à Franck NAVEREAU

Absents excusés : Mesdames BRIANT, PATRY, VIVET
Monsieur PERDEREAU

Secrétaire de séance : Madame Martine STAINS a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente (22 mars 2019) : Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Madame le Maire donne les informations sur l'Etat Civil et l'urbanisme depuis le dernier conseil communal.

Etat Civil : - Naissance : 3
 - Mariage : 1
 - Décès : 3

Urbanisme : - Déclaration de travaux : 5
 - Permis de construire : 3
 - Droits de Prémption Urbain : 4 droits non requis

- Tableau des élections européennes :
Le tableau pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes, dimanche 26 mai 2019 est mis à jour. Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00.
- Point épicerie
La fin des travaux de l'épicerie est planifiée au 31 mai 2019. Le déménagement est organisé semaine 23.
L'inauguration est prévue le samedi 15 juin 2019 à 14h30.
- Inauguration des rues-jardins et de la salle du canal :
L'inauguration des rues-jardins, avec la salle des associations nommée « salle du canal » est prévue le 7 septembre 2019 à 11h00. Cette date peut être modifiée, selon les conditions climatiques de la période estivale.
- SOS Numérique :
Dans la continuité de l'action « bus numérique » organisée par le CIAS de Blois, des ateliers SOS Numériques sont proposés afin de répondre aux difficultés d'utilisation par les seniors de leur smartphone ou de leur tablette essentiellement. Il ne s'agit pas d'ateliers d'initiation à l'informatique. Les seniors apprennent à optimiser les possibilités des matériels possédés et à utiliser des fonctions nouvelles ou qui posent problème.
Le premier atelier a eu lieu à Chouzy-sur-Cisse le 17 mai 2019.

Trois autres sessions sont prévues les vendredis 24 mai, 7 et 14 juin 2019 à 14h00 à la mairie de Chouzy-sur-Cisse. L'inscription se fait à la mairie et elle est gratuite.

II. AFFAIRES GENERALES

2.1. Garantie d'emprunts TDLH

Madame le Maire explique que la Commune a décidé dans sa délibération de principe du 25 janvier 2019 d'apporter son cautionnement pour l'offre de financement d'un montant de 501 944,00 €, émise par La Banque Postale et acceptée par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIR ET CHER, pour les besoins de financement de la construction de locaux destinés à des professionnels de santé à Chouzy-sur-Cisse.

La banque Postale demande à ce que le conseil communal délibère sur les termes et les conditions fixées ci-dessous.

ARTICLE 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve cette garantie d'emprunt et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette dernière.

La délibération sera transmise au prochain conseil municipal pour délibérer sur cette garantie d'emprunt.

2.2. Action de valorisation de la commune

Notre commune dispose actuellement de tous les services médicaux et paramédicaux. Toutefois, il convient d'anticiper l'avenir.

Afin de valoriser la commune et d'en renforcer l'attractivité, notamment pour le corps médical, Madame le Maire propose de consulter un cabinet de communication. Ce dernier sera en charge de valoriser les atouts de la commune.

Le conseil communal doit délibérer sur la consultation d'un cabinet.

Le cahier des charges sera le suivant :

La commune de Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse, est une commune offrant de nombreux services et d'une offre médicale et paramédicale diversifiée. Elle souhaite conforter cet équipement et accroître son attractivité tant auprès de futurs habitants que de professionnels notamment médicaux.

Le cabinet de communication sera en charge d'éditer un document de valorisation DES ATOUTS DE LA COMMUNE tant du point de vue :

- de son architecture que de ses paysages
- de sa situation géographique en proximité de Blois et de la forêt domaniale
- de sa situation touristique en bord de Loire et en bord de Cisse, à proximité des châteaux de la Loire
- de ses services
- de l'aménagement de son centre bourg
- de sa démographie

Le document final constituera un outil de promotion de la commune et de son territoire.

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve la consultation d'un cabinet pour valoriser la commune de Chouzy-sur-Cisse.

III. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Décisions modificatives

Madame le Maire présente les virements de crédits à effectuer.

658822 (Aides) :	+ 500 €
6231 (Annonces et insertions) :	+ 2 000 €
615232 (réseaux) :	+1 500 €
6068 (Autres matières et fournitures) :	- 4 000 €

Le conseil communal, à l'unanimité, autorise ces virements de crédits et demande au conseil municipal de Valloire-sur-Cisse de délibérer sur ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35